



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/ 370

**Marché de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio.
Lot 1 : Crèche du parc Berthault, Lot 2 : Jardin d'enfants Elisa, Lot 3 : Multi accueil A Rundingella, Lot 4 : Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia, Lot 5 : Direction Petite Enfance. Autorisation de signer et exécuter les marchés.**

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio. Une première procédure d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics, a été déclarée infructueuse par la Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 septembre 2015 pour l'ensemble des lots en raison de l'irrégularité de toutes les offres déposées. Ces lots font ici l'objet d'une nouvelle consultation passée en application de l'article 35 I 1^o du Code des marchés publics.

Une lettre de consultation a été envoyée, pour chacun des lots, aux entreprises candidates à l'appel d'offres initial le 18 septembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} octobre 2015 à 11h00.

Il s'agit de marchés passés à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics. La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Les prestations sont réparties en 5 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Crèche du parc Berthault
2	Jardin d'enfants Elisa
3	Multi accueil A Rundinella
4	Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia
5	Direction Petite Enfance

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique	60%
Qualité de la méthode d'organisation	20%
Qualité des moyens humains dédiés	20%
Qualité des moyens techniques dédiés (matériels + produits)	20%
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 13 octobre 2015 a décidé d'attribuer les marchés de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Crèche du parc Berthault : Sud nettoyage,
- Lot 2 : Jardin d'enfants Elisa : Sud nettoyage,
- Lot 3 : Multi accueil A Rundinella : Sud nettoyage,
- Lot 4 : Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia : Sud nettoyage,
- Lot 5 : Direction Petite Enfance : La clé du nettoyage.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué,
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 26 octobre 2015 ;
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 13 octobre 2015 est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer et exécuter les marchés relatifs aux prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Crèche du parc Berthault

Sud nettoyage pour un montant annuel de 36 153.77 € HT

Lot 2 : Jardin d'enfants Elisa

Sud nettoyage pour un montant annuel de 22 223.29 € HT

Lot 3 : Multi accueil A Rundinella

Sud nettoyage pour un montant annuel de 22 402.55 € HT

Lot 4 : Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia

Sud nettoyage pour un montant annuel de 22 935.14 € HT

Lot 5 : Direction Petite Enfance

La clé du nettoyage pour un montant annuel de 3 971.00 € HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151030-2015_370-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

